



PRÉFET
ADMINISTRATEUR SUPÉRIEUR
CHEF DU TERRITOIRE
DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA

AVIS DE MARCHÉ

Section I. Pouvoir adjudicateur

I.1 Nom et adresse

Agence de santé de Wallis et Futuna
BP 4G - Hôpital de SIA - Mata Utu
98600 WALLIS
Tel : 00 681 72 07 00 - Fax : 00 681 72 23 99
Profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

I.2 Obtention du dossier

Les documents du marché sont disponibles gratuitement auprès de :

- Service de Direction de l'Agence de Santé des Îles Wallis et Futuna

Hopital de Sia - BP 4 G Mata Utu
98600 MATA-UTU – Pacifique Sud
Tél. 00 681 72 07 00
Mail : isabelle.hugues@adswf.fr

- soit en accès direct à l'adresse suivante: <http://www.marches-publics.gouv.fr/>

I.3 Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues

Le point de contact susmentionné

I.4 Type de pouvoir adjudicateur

Service de l'Agence de Santé des îles Wallis et Futuna.

I.5 Activité principale

Services généraux des administrations publiques

Section II. Objet de la consultation

II.1 Étendue du marché

Mission de programmation des investissements pour la modernisation de l'Agence de santé de Wallis et Futuna

Numéro de référence : 2021-AO-01-ADS

II.2 Type de marché : Marché public de services

II.3 Codes CPV Principaux :

71240000-2 Services d'architecture, d'ingénierie et de planification.

II.4 Lieux d'exécutions : 98600 Île de Wallis – Île de Futuna

II.5 Informations sur les lots

Le contrat comporte un lot unique. L'objet du marché ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

II.6 Critères d'attribution

Critère Prix : 40 points

Valeur technique : 60 points

II.7 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

II.8 Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées sur les fonds propres de l'Agence de santé des Îles Wallis et Futuna. Le paiement s'effectuera dans un délai de 30 jours à compter de la demande de paiement. Application du CCAG-PI.

II.9 Visite du site

La visite n'est pas obligatoire.

Section III. Procédure

III.1 Type de procédure

Marché public passé en procédure d'appel d'offres ouvert en vertu des dispositions des articles R2124-1 et suivants, L2124-1 et suivants, R2161-1 et suivants du code de la commande publique 2019 et des dispositions applicables dans les Iles Wallis et Futuna. Il pourra donner lieu à un marché négocié.

III.2 Date limite de réception des offres : **15 mars 2021 à 12h00** (heure de Wallis)

- Soit transmission papier contre récépissé ou par pli recommandé avec A/R auprès de :

Service de Direction de l'Agence de Santé des Îles Wallis et Futuna

Hopital de Sia - BP 4 G Mata Utu
98600 MATA-UTU – Pacifique Sud
Tél. 00 681 72 07 00

- Soit transmission électronique

La transmission électronique des plis se fera uniquement sur le profil acheteur de l'Agence de Santé des îles Wallis et Futuna sur la plateforme (PLACE) à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à tous les documents transmis au pouvoir adjudicateur. La transmission des plis sur un support physique électronique tels que CD-ROM, DVD-ROM, clé USB, Courriel ou tout autre support matériel n'est pas autorisée.

Les pièces de la candidature et celles l'offre, doivent être transmises en seule fois, lors d'un seul et même envoi. Elles feront l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique transmis par la plateforme de dématérialisation.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, **celle-ci annule et remplace l'offre précédente.** Aussi, l'attention des candidats est attirée sur le fait qu'un second dépôt par un même signataire (même identifiant) se substituera au premier : il y a donc lieu d'adresser une nouvelle offre complète et non un additif.

Les candidats peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : « copie de sauvegarde ».

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

En raison de l'épidémie de COVID19, les jours et horaires d'ouvertures pourront être soumis à modification et/ou restriction. Aussi, il vous est conseillé de déposer vos offres sur le profil acheteur de l'Agence de Santé des îles Wallis et Futuna sur la plateforme (PLACE) à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr/> ou de nous contacter par téléphone (72.07.00) avant votre venue dans nos services.

III.3 Délais de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section IV. Renseignements complémentaires

IV.1 Procédure de recours

Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal Administratif des îles de Wallis et Futuna
BP 600, Mata'Utu - 98600 WALLIS
Tel.: 00 (681) 72.14.85
Fax.: 00 (681) 72.14.86
Courriel : tamatautu@mail.wf

IV.2 Date d'envoi du présent avis : 02 février 2021